

## TELESERVICE "DOSSIER FACILE"

L'Etat a mis en place un téléservice afin de faciliter les démarches entre locataires et propriétaires.  
Il offre 2 entrées : l'une pour les locataires, l'autre pour les propriétaires.

Il permet aux locataires de constituer leur dossier et de le mettre en ligne avec toutes les pièces justificatives nécessaires et ainsi de l'envoyer d'un clic aux propriétaires de logement l'intéressant.  
D'autre part, il offre la possibilité aux propriétaires d'être rassurés sur la véracité des documents envoyés par les potentiels locataires.

<https://www.dossierfacile.fr/>

**Ministère de la Transition écologique et solidaire:**

Hôtel de Roquelaure  
246 boulevard Saint Germain  
75007 - Paris

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>